

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et, ausituationroom@yahoo.com

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
89^{ème} REUNION
24 AOUT 2007
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm(LXXXIX)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 89^{EME} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en sa 89^{ème} réunion tenue le 24 août 2007, a adopté le communiqué qui suit sur le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) signé le 9 janvier 2005 entre le Gouvernement du Soudan (GoS) et le Mouvement/Armée de libération du peuple du Soudan (SPLM/A):

Le Conseil,

1. **Prend** note du rapport du Président de la Commission sur le processus de mise oeuvre du CPA [PSC/PR/2(LXXXIX)], ainsi que des communications faites par le Gouvernement d'unité nationale (GoNU), le Gouvernement du Sud Soudan (GoSS), l'Autorité inter-gouvernementale pour le Développement (IGAD), l'Afrique du Sud, en sa qualité de pays assurant la présidence du Comité ministériel de l'Union africaine sur la reconstruction post-conflit du Soudan, et les Nations unies ;
2. **Réitère** son soutien au CPA et **souligne** à la nécessité pour toutes les parties concernées de ne ménager aucun effort en vue de garantir la réussite de la mise en œuvre de l'Accord, tant dans sa lettre que dans son esprit, aux fins de promouvoir une paix durable au Soudan et de consolider l'unité du pays ;
3. **Se félicite** des progrès significatifs accomplis par les Parties soudanaises dans la mise en œuvre du CPA depuis 2005, notamment l'adoption de la Constitution nationale provisoire et de la Constitution provisoire du Sud Soudan et la mise en place des institutions prévues par l'Accord, telles que le GoNU, le GoSS et les Gouvernements des Etats, ainsi que le respect général du cessez-le-feu ;
4. **Se félicite en outre** des efforts en cours des Parties pour régler les questions pendantes dans la mise en oeuvre du CPA, notamment le Protocole d'Abyei, le redéploiement intégral des forces, la formation complète et le déploiement des unités intégrées conjointes, la démarcation de la frontière Nord-Sud et le partage des richesses, et pour s'assurer que toutes les mesures qui s'imposent sont prises en vue de la préparation des prochaines élections et de leur tenue tel que stipulé dans le CPA. Le Conseil **exhorte** les Parties, avec le soutien des Etats membres de l'Union africaine, à intensifier leurs efforts pour surmonter les retards accusés et permettre ainsi la mise en œuvre intégrale et dans les délais prévus du CPA ;
5. **Encourage** le Comité ministériel de l'Union africaine sur la reconstruction post-conflit du Soudan à intensifier ses efforts conformément à son mandat. A cet égard, le Conseil **attend avec intérêt** la visite que le Comité envisage d'effectuer au Soudan et les recommandations qui seront formulées par la suite sur la manière dont les Etats membres pourraient contribuer de façon plus significative à la reconstruction post-conflit du Soudan. Le Conseil **demande** l'organisation, le plus rapidement possible, de la Conférence envisagée sur la contribution de l'Afrique à la reconstruction post-conflit du Soudan et, dans l'intervalle, **note avec satisfaction** les contributions faites par certains Etats membres en vue de la reconstruction post-conflit du Soudan et **encourage** les autres Etats membres à apporter également des contributions ;

6. **Exprime sa gratitude** à la communauté internationale, en particulier les Nations unies et ses agences spécialisées, ainsi qu'aux autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, pour l'assistance apportée jusqu'ici en vue de la mise en œuvre du CPA et de la reconstruction post-conflit du Soudan ;
7. **Souligne** la nécessité d'un appui continu et accru de la communauté internationale, y compris en veillant à ce que les annonces de contribution faites lors de la Conférence des donateurs d'Oslo de 2005 et dans d'autres forums soient pleinement honorées, conformément aux Principes de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, ainsi que par l'allègement de la dette et une aide à des conditions favorables au Soudan, des mesures visant à faciliter les investissements étrangers directs et le soutien aux programmes de réduction de la pauvreté ;
8. **Demande** à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de soutenir pleinement la mise en œuvre du CPA, y compris à travers la nomination d'un nouvel Envoyé spécial et l'ouverture d'un bureau de liaison de l'Union africaine doté du personnel approprié à Khartoum, avec un bureau à Juba ;
9. **Se félicite** de la nomination par le Président de l'IGAD d'un Envoyé spécial pour le CPA en la personne de l'ancien Président Daniel arap Moi, afin de soutenir et de renforcer les efforts visant à assurer la mise en œuvre intégrale et dans les délais prévus de l'Accord ;
10. **Décide** d'examiner régulièrement l'état de mise en œuvre du CPA.